



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 4196

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Kuster.

Mme Brigitte Kuster. Alors que la France reprend goût à la vie, le variant Delta s'invite à la table du déconfinement et inquiète aussi bien les professionnels de santé que nos concitoyens. La situation du Royaume-Uni, fortement touché par cette souche mutante, est d'ailleurs particulièrement grave et illustre ce qui pourrait se passer en France d'ici à quelques semaines. Israël n'est pas non plus épargné, comme en témoigne la reprise épidémique observée sur place.

Pourtant, ces deux pays ont massivement vacciné leur population : c'est dire la dangerosité de ce virus. En France, où la proportion de personnes vaccinées est moindre, le variant Delta représente déjà 20 % des nouvelles contaminations. C'est pourquoi les voyageurs en provenance de pays à risque doivent présenter un test négatif et s'isoler pendant dix jours. Si, au Royaume-Uni, le respect de l'isolement peut faire l'objet de contrôle jusqu'à deux fois par jour – le matin et l'après-midi –, c'est loin d'être le cas en France. J'y vois là un premier motif d'inquiétude.

Par ailleurs, l'accroissement du flux de touristes venant en France pour l'été compliquera encore les contrôles. C'est une deuxième source d'inquiétude.

La période d'isolement, vous le savez, est vitale pour stopper la propagation du virus. Aussi, alors que les représentants des forces de l'ordre reconnaissent que le contrôle du respect de l'isolement ne fait pas partie de leurs missions prioritaires, allez-vous enfin renforcer cette action ? Quelles mesures supplémentaires comptez-vous prendre pour éviter un rebond des contagions, au vu des failles apparentes du dispositif actuel de suivi des personnes mises à l'isolement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. La situation sanitaire actuelle, vous l'avez rappelé, demeure contenue : moins de 1 % des tests effectués sont positifs et le taux d'incidence est inférieur à 20 cas pour 100 000 habitants. Toutefois, l'émergence de variants nous appelle collectivement à la vigilance – vous en êtes convaincue. Face à cela, la couverture vaccinale complète demeure le meilleur outil.

Néanmoins, pour prévenir et isoler au besoin, il faut tester, alerter et protéger. Force est de constater que notre système de tests, qui permet d'effectuer chaque semaine plus de 1,8 million de tests gratuits, partout sur le territoire, est un des plus performants d'Europe, avec celui du Danemark. Nous employons en outre la technique du criblage, pour savoir en moins de vingt-quatre heures si une personne est contaminée par un variant, ce qui

nous permet d'adapter et de prioriser le *tracing*.

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et les agences régionales de santé (ARS) ont bien résisté aux assauts répétés du virus et à ses mutations. Je les remercie pour leur mobilisation. Je salue également les 10 000 agents mobilisés pour le *contact tracing* et les 2 000 médiateurs de lutte anti-covid déployés au quotidien sur le terrain. Des référents covid-19 seront par ailleurs mobilisés dans les lieux clefs cet été, notamment pour diffuser des messages de prévention. Face aux variants, nous renforcerons ce dispositif de contact tracing en le déployant dans tous les départements à compter du 1er juillet. Par ailleurs, les cellules territoriales d'appui à l'isolement resteront actives cet été pour proposer solutions d'hébergement, aide matérielle, livraison de repas ou de courses, par exemple et entre autres, à ceux qui doivent s'isoler.

Comme vous le savez – puisque nous avons évoqué cette question en décembre –, il n'est pas possible, dans le cadre juridique existant, d'avoir recours à un isolement contraint, sauf lorsque les personnes entrent sur le territoire français après avoir franchi une frontière.

M. le président. Merci de conclure, madame la ministre déléguée.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée. Dans ces derniers cas, le dispositif existant d'isolement contraint, assorti de contrôles aléatoires, est maintenu pour les personnes en provenance de pays classés en zone rouge.

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Kuster.

Mme Brigitte Kuster. Merci pour vos explications. Néanmoins, vous n'avez évoqué qu'en fin réponse les personnes en provenance de pays à risque. Vous avez bien parlé de contrôles aléatoires. C'est précisément là mon inquiétude : le caractère aléatoire du contrôle constitue un danger supplémentaire. À l'heure qu'il est, il ne faudrait pas que la France accuse, une fois de plus, un temps de retard, comme cela a été le cas avec les masques et la vaccination.

Mme Emmanuelle Anthoine. Eh oui !

Mme Brigitte Kuster. La politique d'isolement est une priorité. Nous demandons donc qu'elle fasse partie des missions prioritaires des forces de l'ordre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4196

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2021](#)